



STATISTIQUES ET INDICATEURS

LES DEMANDEURS D'EMPLOI BÉNÉFICIAIRES D'UNE RECONNAISSANCE DE HANDICAP EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



45%

DES DEMANDEURS D'EMPLOI RECONNUS EN SITUATION DE HANDICAP BÉNÉFICIAIRES D'UN ACCOMPAGNEMENT SPÉCIALISÉ PAR CAP EMPLOI OU RENFORCÉ PAR PÔLE EMPLOI

À FIN DÉCEMBRE 2019

Un accompagnement renforcé pour une population plus éloignée de l'emploi

Les personnes en situation de handicap bénéficient de dispositions spécifiques en faveur de l'emploi. Leur situation sur le marché du travail demeure toutefois fragile.

Les demandeurs d'emploi bénéficiaires d'une reconnaissance de handicap⁽¹⁾ représentent 58 800 personnes au 31 décembre 2019 en Auvergne-Rhône-Alpes, soit 9,3% de l'ensemble des demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B, C.

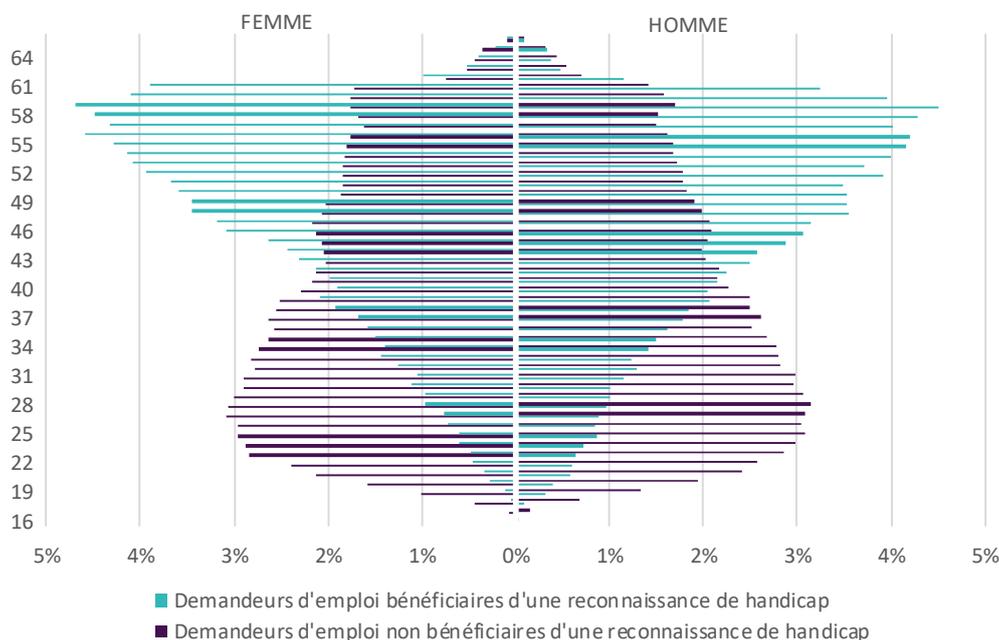
Ils bénéficient d'un accompagnement renforcé de Pôle emploi, ainsi que de formations adaptées. Par ailleurs, 25% bénéficient d'un suivi au sein des structures spécialisées Cap emploi.

En Auvergne-Rhône-Alpes, 44% des demandeurs d'emploi ayant une reconnaissance administrative de handicap accèdent à l'emploi au cours de l'année qui suit leur inscription à Pôle emploi.

⁽¹⁾ Les statistiques portent formellement sur les demandeurs d'emploi bénéficiant de l'obligation d'emploi au titre de travailleur handicapé. Il s'agit presque exclusivement de personnes ayant une reconnaissance de travailleur handicapé (formulation retenue dans cette publication), même si cela inclut des veufs et veuves de guerre et des pupilles (0,4%).

Graphique 1

PYRAMIDE DES ÂGES DES DEMANDEURS D'EMPLOI BÉNÉFICIAIRES D'UNE RECONNAISSANCE DE HANDICAP



Source : Pôle emploi

Champ : Demandeurs d'emploi inscrits au 31 décembre 2019 à Pôle emploi en catégorie ABC (tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi) en Auvergne-Rhône-Alpes

Des demandeurs d'emploi plus âgés et moins diplômés

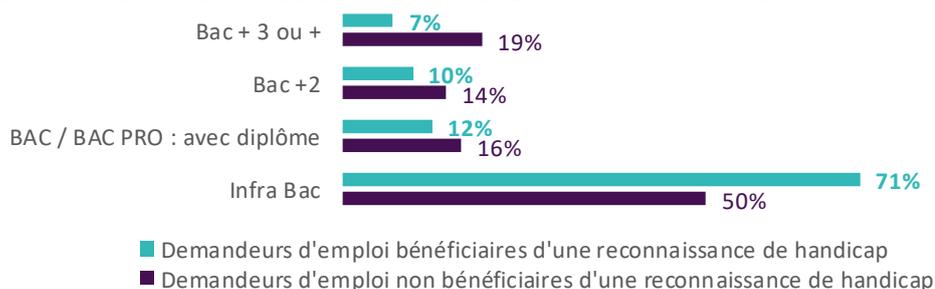
Les demandeurs d'emploi bénéficiant d'une reconnaissance de handicap sont plus âgés que les autres demandeurs d'emploi [cf. graphique 1]. Leur âge moyen s'établit à 48 ans, contre 38 ans pour les autres. En effet, plus de la moitié d'entre eux a 50 ans ou plus, contre seulement 23% pour les autres demandeurs d'emploi.

Les hommes sont surreprésentés (51%, contre 47% parmi les autres demandeurs d'emploi).

Leur niveau de formation est également moins élevé que les autres demandeurs d'emploi [cf. graphique 2]. 71% des demandeurs d'emploi bénéficiant d'une reconnaissance de handicap ont un niveau de formation inférieur au Bac, contre 50% pour les autres demandeurs d'emploi.

Graphique 2

RÉPARTITION DES DEMANDEURS D'EMPLOI BÉNÉFICIAIRES D'UNE RECONNAISSANCE DE HANDICAP PAR NIVEAU DE FORMATION



Source : Pôle emploi

Champ : Demandeurs d'emploi inscrits au 31 décembre 2019 à Pôle emploi en catégorie ABC (tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi) en Auvergne-Rhône-Alpes

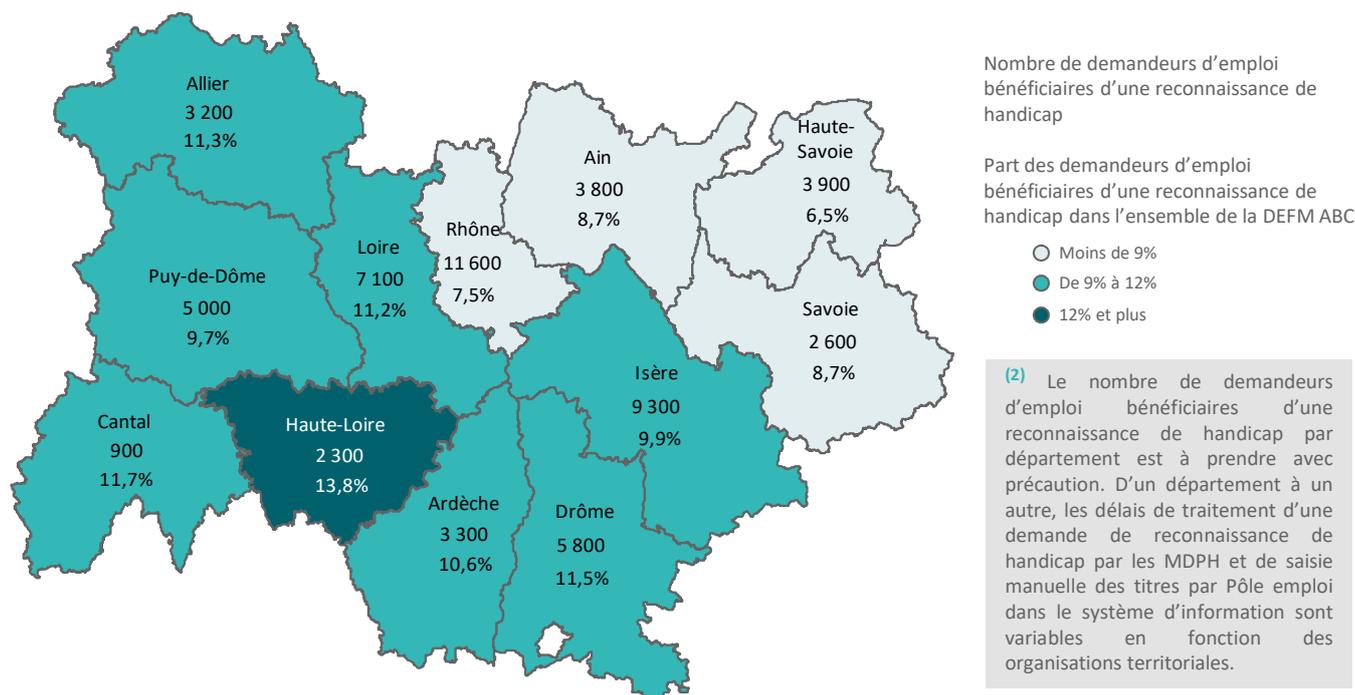
Les demandeurs d'emploi bénéficiant d'une reconnaissance de handicap recherchent plus souvent un métier dans :

- les services à la personne et à la collectivité (23% contre 20% pour les autres demandeurs d'emploi), notamment dans le nettoyage de locaux, l'assistance auprès d'enfants, les services domestiques, l'assistance auprès d'adultes,
- le support à l'entreprise (15% contre 12% pour les autres demandeurs d'emploi), notamment dans l'accueil et renseignements, le secrétariat, agent administratif,
- l'installation et maintenance (5% contre 3% pour les autres demandeurs d'emploi), plus particulièrement dans la maintenance des bâtiments et des locaux.

Les demandeurs d'emploi ayant une reconnaissance de handicap sont un peu moins mobiles que les autres demandeurs d'emploi. 36% d'entre eux indiquent être mobile à 30 km ou plus pour occuper un emploi, contre 50% pour les autres demandeurs.

Carte 1

RÉPARTITION DES DEMANDEURS D'EMPLOI BÉNÉFICIAIRES D'UNE RECONNAISSANCE DE HANDICAP PAR DÉPARTEMENT (2) ET LEUR PART DANS L'ENSEMBLE DE LA DEMANDE D'EMPLOI INSCRITE EN FIN DE MOIS EN CATÉGORIE ABC



Source : Pôle emploi

Champ : Demandeurs d'emploi inscrits au 31 décembre 2019 à Pôle emploi en catégorie ABC (tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi) en Auvergne-Rhône-Alpes

Un retour à l'emploi moins rapide

Les bénéficiaires d'une reconnaissance de handicap sont moins souvent en activité réduite que les autres demandeurs d'emploi. 74% d'entre eux n'ont exercé aucune activité au cours du mois de décembre 2019 (inscrits en catégorie A), contre 57% pour les autres demandeurs d'emploi. Une plus forte proportion recherche un CDI à temps partiel (30%, contre 10% pour les autres demandeurs d'emploi).

Parmi les demandeurs d'emploi inscrits en 2018 en catégories A, B, C, les bénéficiaires d'une reconnaissance de handicap ont accédé moins souvent à l'emploi au cours de l'année qui a suivi leur inscription que les autres demandeurs d'emploi.

44% des bénéficiaires d'une reconnaissance de handicap ont accédé à l'emploi au cours des 12 mois suivant leur inscription, contre 64 % pour les autres demandeurs d'emploi.

Les taux d'accès à l'emploi des bénéficiaires d'une reconnaissance de handicap sont plus faibles quelque soit le sexe, l'âge, le niveau de formation ou le niveau de qualification du demandeur d'emploi.

Des demandeurs d'emploi durablement éloignés de l'emploi

44% des demandeurs d'emploi ayant une reconnaissance de handicap sont durablement éloignés de l'emploi (cumul de 12 mois ou plus d'inactivité totale (catégorie A) au cours des 15 derniers mois), contre 17% pour les autres demandeurs d'emploi.

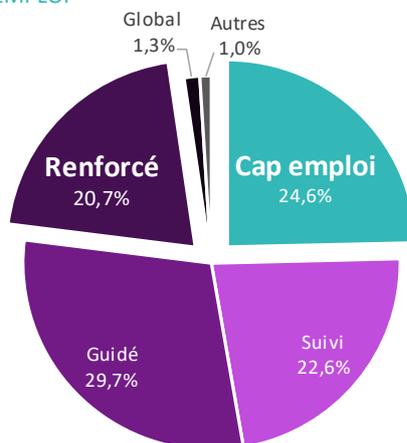
Les bénéficiaires d'une reconnaissance de handicap ont une ancienneté d'inscription à Pôle emploi très supérieure à la moyenne. Parmi les demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B, C à fin décembre 2019, les bénéficiaires d'une reconnaissance de handicap sont inscrits depuis près de 810 jours en moyenne, contre 570 jours en moyenne pour les autres demandeurs d'emploi.

Plus souvent en accompagnement renforcé

45% des demandeurs d'emploi bénéficiant d'une reconnaissance de handicap bénéficient d'un accompagnement spécialisé par Cap emploi ou renforcé par Pôle emploi [cf. graphique 3]. 24% d'entre eux sont suivis par Cap emploi. Pôle emploi propose aux demandeurs d'emploi bénéficiant d'une reconnaissance de handicap un accompagnement adapté et intensif. 21% bénéficient d'un accompagnement « renforcé » par Pôle emploi, contre 16% pour les autres demandeurs d'emploi.

Graphique 3

RÉPARTITION DES DEMANDEURS D'EMPLOI BÉNÉFICIAIRES D'UNE RECONNAISSANCE DE HANDICAP PAR MODALITÉ D'ACCOMPAGNEMENT PAR POLE EMPLOI



Source : Pôle emploi

Champ : Demandeurs d'emploi inscrits au 31 décembre 2019 à Pôle emploi en catégorie ABC (tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi) en Auvergne-Rhône-Alpes



Les modalités d'accompagnement de Pôle emploi

Les modalités d'accompagnement « Suivi », « Guidé » et « Renforcé » ont vocation à répondre à des besoins distincts des demandeurs d'emploi par la mise en œuvre d'un accompagnement différencié en termes de nature et d'intensité des services proposés.

La modalité « **Suivi** » est destinée aux demandeurs d'emploi les plus proches du marché du travail et dont l'autonomie est la plus grande. Les modes de contact dématérialisés (téléphone et mail) sont privilégiés pour les échanges avec leurs conseillers.

La modalité « **Renforcé** » s'adresse aux personnes ayant besoin d'un accompagnement intensif. Elle repose sur des contacts plus fréquents avec les conseillers, et les entretiens physiques sont privilégiés.

La modalité « **Guidé** » est dédiée aux demandeurs se trouvant dans une situation intermédiaire.

L'« **accompagnement global** » est destinée aux demandeurs d'emploi éprouvant des difficultés périphériques à l'emploi importantes (en matière de logement, de santé...). En prenant en compte de façon simultanée les besoins sociaux et ceux liés à l'emploi, il est mis en œuvre en partenariat avec les conseils généraux.

Un peu plus souvent en formation, mais un retour à l'emploi difficile

En 2019, 10,9% des entrées en formation concernent des demandeurs d'emploi bénéficiant d'une reconnaissance de handicap, soit une proportion supérieure à leur poids dans l'ensemble des demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B, C en Auvergne-Rhône-Alpes (9,3%).

Pôle emploi finance 79% des formations des demandeurs d'emploi bénéficiant d'une reconnaissance de handicap (AIF, AFC, AFPR, POEI, POEC). Le Conseil Régional en finance 11%, l'Agefiph 6%.

Plus d'un tiers des formations suivies ont comme objectif une « certification » (34% contre 35% pour les autres demandeurs d'emploi). Bien qu'un peu moins nombreuses, les formations de « remise à niveau, maîtrise des savoirs de base, remobilisation, aide à l'élaboration de projet professionnel » sont plus fréquemment suivies par les demandeurs d'emploi bénéficiant d'une reconnaissance de handicap (18% contre 13% pour les autres demandeurs d'emploi).

Les demandeurs d'emploi ayant une reconnaissance de handicap retrouvent un emploi après une formation moins rapidement que les autres demandeurs d'emploi [cf. tableau 1]. Parmi les sortants de formation en 2019 ⁽³⁾, 44% des bénéficiaires d'une reconnaissance de handicap ont eu accès à un emploi au cours des 6 mois qui suivent la fin de leur formation, contre 61% pour les autres demandeurs d'emploi.

Tableau 1

PART DES DEMANDEURS D'EMPLOI BÉNÉFICIAIRES D'UNE RECONNAISSANCE DE HANDICAP (BRH), DURÉE MOYENNE DE FORMATION ET RETOUR À L'EMPLOI DES DEMANDEURS D'EMPLOI BÉNÉFICIAIRES D'UNE RECONNAISSANCE DE HANDICAP PAR TYPE DE FORMATION

	Part BRH	Durée moyenne de formation		Taux de retour à l'emploi ⁽³⁾ au cours des 6 mois suivant la fin d'une formation	
		BRH	Non BRH	BRH	Non BRH
TOTAL	11%	394 h.	430 h.	44%	61%
AIF	10%	297 h.	215 h.	48%	60%
AFC	13%	309 h.	347 h.	31%	46%
AFPR/POEI	6%	280 h.	273 h.	78%	84%
Autres	12%	707 h.	1 058 h.	39%	60%

⁽³⁾ Le retour à l'emploi au cours des 6 mois suivant la fin d'une formation est observé sur la base des demandeurs d'emploi ayant achevé une formation prescrite par Pôle emploi en 2019, hors formations dont l'objectif est une remise à niveau, maîtrise des savoirs de base ou une remobilisation ».

Source : Pôle emploi / Acoess-Urssaf (DPAE)

Champ : Formations prescrites aux demandeurs d'emploi par Pôle emploi en 2019 en Auvergne-Rhône-Alpes



L'indicateur d'accès à l'emploi un an après l'inscription à Pôle emploi est construit à partir des données administratives et vise à repérer l'accès à un emploi d'une durée minimale d'un mois au cours des douze mois qui suivent l'inscription à Pôle emploi en catégorie A ou B. Sont considérés comme ayant eu accès à un emploi les demandeurs d'emploi pour lesquels l'une au moins des situations suivantes est observée :

- avoir déclaré une activité réduite de plus de 78 h dans le mois (catégorie C) sans être en catégorie A ou B le mois suivant
- être sorti des listes de Pôle emploi pour motif de reprise d'emploi déclarée,
- être en catégorie E en fin de mois,
- avoir une Déclaration préalable à l'embauche (DPAE) pour un CDI ou un CDD de plus d'un mois transmise aux Urssaf ou à la MSA par un employeur (hors contrats de travail temporaire, pour lesquels la durée n'est pas connue dans les DPAE),
- intégrer un dispositif de formation préalable à l'embauche (AFPR ou POEI).



L'indicateur de retour à l'emploi au cours des 6 mois suivant la fin d'une formation est construit à partir des données administratives. Sont considérés comme ayant eu accès à un emploi au cours des 6 mois qui suivent la fin de leur formation les demandeurs d'emploi pour lesquels l'une au moins des situations suivantes est observée :

- avoir déclaré une activité réduite de plus de 78 h (catégorie C) sans être en catégorie A ou B le mois suivant ;
- être sorti des listes pour motif de reprise d'emploi déclarée ;
- être en catégorie E en fin de mois au cours des 6 mois ;
- avoir une Déclaration préalable à l'embauche (DPAE) de plus d'un mois transmise aux Urssaf ou à la MSA par un employeur (hors contrat de travail temporaire, pour lesquels la durée n'est pas connue dans les DPAE).

La reproduction des éléments contenus dans ce document est autorisée sous réserve de mentionner la source Pôle emploi Auvergne-Rhône-Alpes ou autre source indiquée